Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D15COM_NO26-DE

Fougères

Direction Générale - AG

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

15- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION DE COMMERÇANTS « LES VITRINES DE FOUGERES »

Rapporteuse : Mme Le Maire

L'association « Les Vitrines de Fougères » sollicite auprès de la Ville de Fougères une subvention exceptionnelle de 3 000 € afin de contribuer au financement des investissements réalisés en 2026 et destinés à soutenir ses actions d'animation et de dynamisation commerciale du centre-ville.

Ces investissements concernent notamment l'acquisition d'un barnum, d'arches de Noël, de mascottes et de costumes de lutins, pour un montant total de 6 673,20 € TTC. La subvention sollicitée représenterait ainsi environ 45% de ces investissements.

La Ville soutient à ce jour l'association à hauteur de 9 000 € par an, dont 5 000 € pour le financement du poste d'animatrice et 4 000 € pour les opérations commerciales. En 2026, le soutien global des partenaires institutionnels s'élève à 17 200 € : 9 000 € de la Ville, 5 000 € de Fougères Agglomération et 3 200 € de la CCI.

L'association poursuit par ailleurs son programme d'animation, notamment les animations de Noël des 12,13,19 et 20 décembre, dont le budget s'élève à 15 141,30 € TTC, soit un montant comparable à celui de 2025.

Sur le plan financier, le budget prévisionnel 2026 fait apparaître 54 100 € de recettes pour 65 513 € de dépenses, soit un déficit prévisionnel de 11 413 €. Cette situation s'explique notamment par les investissements réalisés en 2026, ainsi que par la baisse de certaines recettes, notamment les subventions de la CCI et de Fougères Agglomération. Le bilan positif de 2025 à hauteur de 7 709 € et les recettes des animations de Noël n'étant pas comptabilisées, ce déficit sera moindre.

Au regard de l'engagement de l'association en faveur de l'animation commerciale, des investissements réalisés en 2026 et de sa situation financière prévisionnelle, la Commission Commerce réunie le 19 octobre 2026, a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € aux Vitrines de Fougères, destinée à participer au financement des investissements réalisés en 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:41:02

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance

STEPHANIE MONTIGNE

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:41:03+01:00